



Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD est la plus attendue de l'année. Par les participants au mouvement bien sûr, car une nouvelle affectation est à chaque fois un nouveau départ dans sa carrière ; mais aussi par les personnels concernés par l'accession à la hors-classe. Une perspective de carrière où le salaire est enfin en rapport avec le niveau de responsabilité et de compétence des enseignants. Son ratio atteint cette année les 4,5 %. Cette revendication de longue date du SE-Unsa continue de progresser, et nous y veillerons tant que l'équité ne sera pas totale avec le 2nd degré, soit 7%.

Cette CAPD est aussi l'occasion de vous redemander, Monsieur le directeur académique, que soit porté à l'ordre du jour l'an prochain, le traitement des inéats/exéats. Ces demandes répondent à la légitime ambition de collègues voulant simplement mener une vie normale près de leur famille. Le taux de satisfaction aux permutations informatisées a singulièrement chuté cette année. Ceux qui attendent un changement de département sont encore très nombreux. Un maximum d'exéats doit être accordé pour le Gard afin que les inéats se fassent dans la foulée. Rapidement, car certains départements ferment peu à peu leurs portes et les échanges se font à l'opportunité. Des collègues avec un petit barème passeront devant des candidats en attente de rapprochement de conjoint depuis de nombreuses années ou en situation de handicap. Pas de chance, leur département est déficitaire.

Pour revenir au mouvement départemental, il a, cette année, répondu à une volonté d'harmonisation des circulaires. Nous nous sommes prêtés sans à priori aux groupes de travail et notre parole a été méprisée. Au niveau académique, nous nous sommes heurtés à une hiérarchie pour laquelle négocier est une faiblesse. Ceci n'est pas acceptable.

En conséquence, la circulaire 2015 a été alourdie. Si cela apportait un progrès pour les candidats au mouvement, nous y souscrivions, mais nous allons voir qu'il n'en est rien. Cette année, sur les 1223 participants, 56,7 % ont obtenu satisfaction. C'est un chiffre quasiment identique à l'an dernier. Le véritable progrès avait été réalisé entre 2013 et 2014. Grâce à notre bonne vieille circulaire gardoise, nous étions alors passés de 43 à 56 % = 13 points de mieux. Cette année, 12 % des participants sont sans affectation à l'issue de la première phase soit 153 sans postes au lieu de 100 l'an dernier. 31 % sont maintenus sur leur poste, presque un tiers. La réponse est donc NON ! Aucun progrès sur le nombre de projets satisfaits. Cette harmonisation visait, nous dit-on encore, la stabilité des équipes et une meilleure répartition des moyens sur les territoires... Selon nous, cette volonté est louable mais contre-productive, car elle a deux conséquences : « les affectations aléatoires rendues définitives par l'obligation de vœu géographique » et « la stabilité subie » qui en découle. Laquelle ne favorise pas l'investissement personnel dans la durée. 377 enseignants n'ont pas obtenu satisfaction cette année et restent sur leur poste d'origine. Echec là aussi !

Les « écoles les moins demandées » sont censées être rendues attractives par une bonification du barème, ce qui accroît au final leurs chances d'en partir. Où est la cohérence ? Il faut éviter cela coûte que coûte l'an prochain. En attendant, faisons au moins en sorte au niveau départemental, d'éviter aux TD que ne se reproduise la situation désastreuse de l'été dernier. Tout comme pour les stagiaires. Faisons en sorte qu'ils soient affectés avant la fermeture des écoles afin qu'ils puissent contacter les titulaires des classes et connaître leur niveau.

Nous avons saisi nos délégués nationaux qui ont écrit à notre Ministre pour redonner la main aux départements sur la maîtrise de la circulaire, mais d'ores et déjà, nous vous demandons un Groupe de travail gardois à la rentrée prochaine afin de faire un bilan de ce mouvement 2015. Gageons que d'ici-là, le Ministère aura accédé à notre demande et nous pourrons alors travailler à la refonte de la circulaire, sereinement, dès l'automne et non dans la précipitation en janvier.

Nous pourrons alors revenir notamment sur la multiplication des postes à profil pour leur préférer des recrutements au barème sur listes d'aptitude. Vous conviendrez avec nous que ces recrutements mobilisent inutilement des personnels, portent la suspicion sur vos services et les commissions, et sont propices à toutes les rumeurs de clientélisme. Elles portent atteinte surtout aux obligations de confidentialité et d'équité des personnels. Et nous étayons notre propos :

1. Certains candidats ont répondu à des appels à candidature dès le mois de mars sur certains critères comme sur les postes de maîtres G. La fiche de poste précisait « Option G de préférence ». Ils ont postulé, pris du temps pour constituer leur dossier, ont développé leurs motivations par écrit, se sont présentés de bon gré à des entretiens. Ils ont découvert plusieurs semaines plus tard que leur candidature n'était pas recevable : Option G requise obligatoirement.
2. Certains postes non affectés à ce jour, vont déboucher sur de nouveaux appels à candidatures. Les postes libérés par les personnels choisis ne seront pourvus qu'au mouvement des sans-postes dont certaines directions compliquées !

3. Par souci d'équité, il est indispensable que les délégués du personnel aient connaissance des avis des commissions comme pour la L.A. des directrices/teurs et que les candidats aient connaissance de la grille d'évaluation qui sert de base à leur classement, ne serait-ce que pour faire l'indispensable retour sur soi qui leur permettra de se représenter avec plus de chances le cas échéant l'an prochain. Sont-ce l'élocution, la prestance, les qualités intrinsèques de la personne qui ont pêché ? La compétence, l'expérience, la lettre de candidature, le parcours professionnel ? C'est bien la moindre considération qu'on leur donne cette information. Eux qui sont quelquefois en exercice sur des postes à haut niveau de responsabilité.

Enfin sur la notion de confidentialité qui devrait présider aux opérations du mouvement, le SE-Unsa se refuse à entrer dans la polémique. Nous renouvelons comme c'est le cas depuis deux ans, notre proposition d'une concertation intersyndicale préalable visant la coordination de nos méthodes de contrôle des barèmes. Nous rappelons notre attachement au principe de confidentialité mais ce principe ne vaut que s'il est partagé par tous.

Autant de points que nous proposons d'aborder lors de ce bilan du mouvement. Et comme pour tout groupe de travail que nous proposons, nous consulterons en amont tous les enseignants. Nous rassemblerons les témoignages, en ferons la synthèse, nous dégagerons des leviers et suivrons l'avancée des propositions que nous aurons faites.

C'est aussi notre rôle de délégués syndicaux que d'initier ou de répondre à votre invitation à des groupes de travail pour défendre les droits des personnels et faire progresser leurs conditions de travail.

Concernant le groupe de travail sur la Brigade Départementale que vous avez voulu, le SE-Unsa tient à vous dire que nous sommes évidemment favorables à prendre un temps pour ces personnels dont les conditions de travail sont tellement particulières. Pour autant, cela doit se faire dans des conditions satisfaisantes, à des dates opportunes, et surtout dans le respect des règles de représentativité... Car sinon, quelle serait la raison d'être des élections professionnelles si ce ne sont pas des délégués du personnel élus qui s'associent à ces groupes de travail, qui sont une émanation de la CAPD, dès lors qu'il s'agit de gestion des personnels ?

Soucieux de retrouver cette voie du dialogue concerté, nous serions tout à fait favorables à reprogrammer après la rentrée scolaire ce groupe de travail et d'aborder plus largement les conditions de travail des personnels itinérants ou précaires : les BD, les ZIL et les TD.

Un dialogue social qui n'est plus du tout concerté au niveau académique. Nous n'oublions pas qu'à ce jour, Madame le Recteur continue de refuser une Convention d'Accompagnement de Priorité Educative aux 4 écoles des Escanoux alors que le principe même des CAPE est prévu précisément pour ces cas. Un avis d'ailleurs partagé par la secrétaire d'État à la politique de la Ville, Myriam El Khomri, qui était à **Bagnols-sur-Cèze** lundi 4 mai, dans le cadre de la rénovation urbaine. Cette dernière a fait savoir qu'elle allait relayer cette demande auprès de notre Ministre. Nous l'avons nous-mêmes relayée. Nous attendons toujours a minima que la lettre d'engagement du Recteur inclue la bonne durée et le bon nombre d'écoles.

Concernant la refonte des programmes, le SE UNSA, porteur de la continuité de la scolarité de la maternelle au lycée, se félicite de la future organisation par cycle avec un cycle 3 correspondant au CM1, CM2 et 6ème. C'est une étape supplémentaire vers une meilleure liaison école-collège. En revanche, nous regrettons vivement que la consultation sur les programmes, n'ait pas eu lieu sur un temps libéré pour pouvoir y participer en équipe. L'investissement demandé à chaque enseignant est lourd, une cinquantaine de pages à lire pour chaque cycle. Pour faciliter la réflexion collective et l'appropriation par tous, la concertation en équipe était primordiale. Les enjeux sont énormes, pour les élèves comme pour les enseignants. De ces programmes dépendra largement la réussite de la refondation et donc les conditions de travail des enseignants.

Enfin, nous concluons cette déclaration en rappelant, une fois de plus, un triste compte à rebours. Celui qui voit la fin du mois de juin approcher comme une épée de Damoclès pour les **aidés administratives et leurs directeurs**. Nous vous avons alerté Monsieur le Directeur académique il y a plus de 2 mois ainsi que le Rectorat. Nous avons écrit à cinq députés du Gard. William Dumas nous a déjà répondu qu'il transmettait à la Ministre. Laquelle a dû recevoir un courrier écrit par nos délégués nationaux après que nous les avons saisis. Même démarche auprès du Premier Ministre et au Parlement. Sommes-nous les seuls à entendre l'appel désespéré de ces personnels, qui font partie de nos équipes et qui perdront leur emploi dans quelques jours à la veille des vacances si rien n'est fait pour renouveler leur contrat ? La consigne doit aller très vite aux chefs d'établissements.... **Il reste 8 jours ouvrés...**

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Les Délégués du personnel du SE-Unsa du Gard